



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 89014

Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés d'accès aux soins rencontrées par la population corse vivant en zone rurale, et plus particulièrement, en ce qui concerne l'accès aux médecins généralistes. En effet, le déséquilibre territorial de l'encadrement médical au profit des centres urbains littoraux, combiné au vieillissement des praticiens, se traduit par une désertification médicale dans l'intérieur de l'île qui menace près de 50 000 personnes. Pour remédier à cette situation, il conviendrait d'inciter financièrement à l'installation ou du moins au maintien de généralistes dans ces bassins médicalement sinistrés. Concrètement, il s'agirait d'exonérer totalement les revenus tirés de l'activité de permanence des soins pour les médecins installés dans ces zones, un dispositif attractif qui pourrait être étendu aux généralistes participant à la continuité des soins dans le cadre d'un cabinet secondaire dans ces mêmes secteurs. Il lui demande de bien vouloir étudier la mise en oeuvre de ce mécanisme d'incitation fiscale qui apparaît aujourd'hui comme étant la solution la plus efficace face au danger grandissant que constitue la désertification médicale en milieu rural en Corse.

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89014

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10191

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)